

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à
Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL -
Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE -
Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera
BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO
- Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda
BOUCHICHA - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle
CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC -
René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-
Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby
CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François
CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard
DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent
DESIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia
FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel
GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia
GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI -
André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie
GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD -
Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie
HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie
JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent
KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent
LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY
- Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime
MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves
MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT -
Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN -
Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS -
Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA -
Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne
POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-
DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona
RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO -
Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ
- Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-
Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique
SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER
- Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL -
Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima
ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Claude FILIPPI représenté par Sophie JOISSAINS - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Patrick BORÉ - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Bernard DESTROST - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Maryse JOISSAINS MASINI - Jean-Marie LEONARDIS - Caroline MAURIN - Stéphane PAOLI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES représentée à 16h05 par Kayané BIANCO – Jean-Louis CANAL représenté à 16h07 par Georges CRISTIANI.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michel RUIZ à 14h57 - Didier PARAKIAN à 15h06 - Lydia FRENTZEL à 15h54 - Henri PONS à 16h12 - Lionel ROYER-PERREAULT à 16h16 - Lyece CHOULAK à 16h20 - Anne MEILHAC à 16h28 - Philippe CHARRIN à 16h36 - Franck ALLISIO à 16h38 - Serge PEROTTINO à 16h44 - Jean-Pierre CESARO à 16h50 - Richard MALLIÉ à 16h52 - Anthony KREHMEIER à 16h54 - Nassera BENMARNIA à 16h56 - Roger PELLENC à 16h56 - Marc DEL GRAZIA à 16h57 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h57 - Claude PICCIRILLO à 17h00 - Sébastien JIBRAYEL à 17h01 - Bernard MARANDAT à 17h04 - Lourdes MOUNIEN à 17h06 - Francis TAULAN à 17h14 - Bernard DEFLESSELLES à 17h15 - Didier REAULT à 17h16 – Marie-Ange CONTE à 17h20 - Jean-Marc COPPOLA à 17h22 - Jean HESTCH à 17h22 – Jean-Baptiste RIVOALLAN à 17h22 - Eric MERY à 17h24 - Pierre LEMERY à 17h24 - Maryse RODDE à 17h26 - David YTIER à 17h26 – Jean-Louis VINCENT à 17h28 - Yves MORAINÉ à 17h29.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 002-9900/21/CM

■ Soutien de la Métropole au projet Rocher Mistral à la Barben

MET 21/18888/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Au cœur de la Provence historique, entre le Luberon, la Camargue et les Alpilles, à une demi-heure d'Aix-en-Provence, de Marseille, d'Avignon et d'Arles, se dresse, dans une nature authentique et majestueuse, le château de la Barben.

C'est sur ce site d'exception que le projet Rocher Mistral ambitionne de développer un lieu de spectacles et d'animations dans un cadre naturel préservé et mis en valeur.

Plus ancien château de Provence, haut lieu marqué par l'Histoire, le château de La Barben a vocation à rassembler le public autour du patrimoine, de la culture provençale et de la beauté d'un site naturel afin de mieux en préserver l'authenticité et permettre de le valoriser.

Quatre axes structurent le projet :

- La protection et la valorisation du patrimoine architectural et artistique de Provence : le projet prévoit la restauration complète du château de la Barben ;
- La protection de l'environnement et le développement agricole sur les terrains qui entourent le monument. Aujourd'hui le site compte plus de 400ha de terres laissées à l'abandon. Sur cette commune qui ne compte quasiment plus d'agriculteurs, le Rocher Mistral prévoit le développement d'un important projet agricole autour de cinq déclinaisons : plantation arboricole sur 80ha (oliviers, amandiers, pistachiers, jujubiers, grenadiers, ...), plantation viticole sur 8ha, réintroduction du pastoralisme, développement apicole avec plus de 200 ruches, et l'aménagement des bords de la Touloubre (2km de promenade piétonne).
- La transmission de la culture provençale par la création de spectacles vivants : création de deux spectacles de déambulation à l'intérieur du château, animations d'espaces dans l'enceinte des remparts, création d'un grand spectacle en soirée les weekends d'été sur les pas de Frédéric Mistral, Marcel Pagnol, Daudet et Jean Giono, création d'un grand spectacle diurne sur Napoléon et les Cent-jours.
- La valorisation et le soutien au savoir-faire provençal

Le projet Rocher Mistral, dont l'ouverture est prévue au printemps 2021, prévoit la création de nombreux emplois : 200 équivalents temps-plein directs et 200 ETP indirects. Il table sur l'accueil de 450 000 visiteurs à l'horizon 2024.

La Métropole soutient pleinement le projet Rocher Mistral

Le Département des Bouches-du-Rhône soutient le projet Rocher Mistral, notamment sur la partie restauration du monument historique, à hauteur de 2,290 millions d'euros au titre de ses compétences en matière de protection du patrimoine classé. Le conseil Régional participe pour 3,350 millions d'euros à la création et au développement du parc à thème auxquels s'ajoutent 350 000 euros pour les projets agricoles.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans cette ambition et apporte tout son soutien à ce projet d'envergure qui s'inscrit pleinement dans son souhait de valoriser et faire rayonner l'identité, la culture, les traditions, l'histoire, l'art de vivre de la Provence et de la France

La crise sanitaire a plongé l'économie et le secteur du tourisme dans une situation délicate. Aussi, pour soutenir tous les acteurs qui font de la Provence un territoire d'exception et sauvegarder les emplois, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont décidé de rassembler sous une même identité le savoir-faire local, en créant la marque « Préférence Provence ».

Au titre de ses compétences en matière de développement économique, d'attractivité du territoire, de protection de l'environnement, d'agriculture, de mobilité, d'aménagement, d'eau et assainissement, d'énergie, de culture, la Métropole souhaite soutenir le projet Rocher Mistral qui aura un fort impact territorial en termes d'attractivité du territoire, de développement économique et touristique, tout en préservant l'environnement et en développant des projets agricoles.

Elle s'engage ainsi à proposer son soutien technique afin de faciliter la mise en œuvre du projet, notamment sur les volets mobilité, agriculture, réseaux, énergie et communication.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est acté le soutien de principe de la Métropole au projet Rocher Mistral situé sur la commune de la Barben.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021